INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

MRC Papineau
Le Pays de l'Or Vert !

2021-02-03

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de février tenue ce **mercredi 3e jour du mois de février 2021 à 13 h 00**, sous la forme d'une vidéoconférence conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le contexte de la pandémie COVID-19 (6 janvier 2021), à laquelle sont présents messieurs les conseillers Gilles Tremblay, maire de la Municipalité de Chénéville, Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, et Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, le directeur du développement du territoire, monsieur Marc Carrière, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 13 janvier 2021 et de la séance ajournée tenue le 22 janvier 2021 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**

   5.1 Ressources financières

   5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers (décision)

   5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de janvier 2021 (décision)

   5.1.3 Achat de licences Antidote Web français et Antidote bilingue – Ratification (décision)

   5.1.4 Achat d'un bloc de dix (10) licences Alcatel liées aux commutateurs de Distribution Alcatel pour le réseau collectif de fibre optique (décision)

   5.1.5 Élections municipales 2021 – Membres du Conseil des maires sortants – Reconnaissance (décision)

   5.1.6 Inspection de l'édifice Henri-Bourassa – Autorisation (décision)

   5.1.7 Installation de licences TS pour PG Solutions – Autorisation (décision)

5.2 Ressources humaines

5.2.1 Régime d'assurances collectives de la MRC – Proposition de modification au contrat (discussions)

5.2.2 Poste de coordonnateur à l'environnement – Recommandation du comité de sélection (décision)

5.2.3 Poste d'agent à la comptabilité – Recommandation du comité de sélection (décision)

5.2.4 Affichage interne pour le poste d'inspecteur en prévention des incendies (technicien) (décision)

5.2.5 Processus d'évaluation de maintien de l'équité salariale – Accompagnement de l'employeur – Offre de services (décision)

5.2.6 Poste d'agent de développement rural (FRR3 et FRR4) – Poste permanent – Recommandation du comité de sélection (décision)

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 Acquisition d'ordinateurs portables pour le remplacement et l'ajout de personnel (décision)

5.3.2 Achat de deux (2) commutateurs de distribution Omniswitch 6855 P10 en réserve pour le réseau collectif de fibre optique (décision)

5.4 Évaluation foncière

6. <u>Gestion stratégique</u>

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 Politique d'achats de la MRC – Dépôt d'un projet révisé en fonction des commentaires émis par le Conseil des maires (recommandation)

6.1.2 Projet d'annexion de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette – Dépôt de l'étude de faisabilité – Recommandation (recommandation)

6.1.3 Priorités 2021 du Comité administratif de la MRC – Dépôt du document ajusté en fonction des commentaires émis (information)

6.2 Développement du milieu

6.2.1 Adoption d'un règlement établissant un programme d'aide financière à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée – Présentation (information)

6.2.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022 à 2023-2024 – Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (information)

6.3 Développement économique

6.3.1 Projet « Papineau Numérique » phase 1 – État de situation et suivis (information)

6.3.1.1 Entente à conclure avec Internet Papineau – Dépôt d'un projet de protocole (discussions et recommandation)

6.3.2 Assemblée régionale de l'Outaouais – Document de référence et de constitution – Recommandation de la Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO) (recommandation)

6.3.3 Promotion locale Petite Nation – Achat de publicités – Journal Les 2 vallées (décision)

6.3.4 Accès entreprise Québec – Dépôt du protocole d'entente (discussion)

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

6.3.5 Offre de services professionnels – Programmation d'un pont entre le site parent de la MRC et le site enfant de la Petite Nation – Autorisation (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – 2020-2021 – Correction (recommandation)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.6 Transport

6.6.1 Appui professionnel externe au Service d'ingénierie de la MRC de Papineau dans la réalisation de projets en ingénierie civile pour 2021 et 2022 – Octroi de contrat de services professionnels (décision)

7. Correspondance

8. Diverses demandes d'appui

8.1 Accès limité aux camions de transports sur le pont de la rue Principale – Municipalité de Saint-André-Avellin (recommandation)

8.2 Campagne intitulée « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » - Union des municipalités du Québec (UMQ) (recommandation)

9. Calendrier des rencontres

9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de février à décembre 2021 (information)

9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 17 février 2021 (information)

10. Sujets divers

10.1 Demande d'appui – Renouvellement du zonage touristique – Municipalité de Chénéville (recommandation)

11. Période de questions et propos des membres

12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2021-02-039

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2021-02-040

ATTENDU que les membres jugent opportun d'ajouter le sujet « Offre de services professionnels – Programmation d'un pont entre le site parent de la MRC et le site enfant de la Petite Nation – Autorisation (décision) » au présent ordre du jour (point 6.3.5);

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que modifié;

Adoptée.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 13 JANVIER 2021, DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 22 JANVIER 2021

CA-2021-02-041

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 13 janvier 2021 et de la séance ajournée tenue le 22 janvier 2021, lesquels sont déposés au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 13 janvier 2021 et de la séance ajournée tenue le 22 janvier 2021 soient adoptés tels que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS

CA-2021-02-042

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Luc Desjardins	Entrevues postes coord. env. et agent comp. (selon le formulaire fourni)	45.12 $

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE JANVIER 2021

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

CA-2021-02-043

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
La liste des chèques et des prélèvements du mois de janvier 2021 soit les numéros 23215 à 23273 totalisant un montant de 541 041.15 $, les prélèvements numéros 1458 à 1486 totalisant un montant de 62 272.10 $ ainsi que les salaires pour le mois de janvier 2021 soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au 2 janvier 2021	4 882,04 $
Salaires au 9 janvier 2021	17 287,05 $
Salaires au 16 janvier 2021	17 942,84 $
Salaires au 23 janvier 2021	17 179,46 $
Salaires au 30 janvier 2021	17 888,15 $
Salaires des élus– janvier 2021	18 020,34 $
Total des salaires	**93 199,88 $**
Comptes fournisseurs (chèques)	541 041,15 $
Comptes fournisseurs (prélèvements)	62 272,10 $
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES	**603 313,25 $**

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 ACHAT DE LICENCES ANTIDOTE WEB FRANÇAIS ET ANTIDOTE BILINGUE – RATIFICATION

CA-2021-02-044

ATTENDU que de nouveaux employés vont entrer en fonction prochainement et que quelques employés actuellement en fonction n'ont pas de licence Antidote bilingue ainsi que la version « Web français » ;

ATTENDU les soumissions présentées par la compagnie Druide, dont la soumission numéro 357852, au montant de 693 $, et la soumission numéro 357856, au montant de 140 $, représentant un total de 833 $, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte la proposition de la compagnie Druide relativement à l'augmentation des licences d'Antidote bilingue et Antidote Web français (27), représentant un montant total de 833 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
La présente dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 65903 490;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.4 ACHAT D'UN BLOC DE DIX (10) LICENCES ALCATEL LIÉES AUX COMMUTATEURS DE DISTRIBUTION ALCATEL POUR LE RÉSEAU COLLECTIF DE FIBRE OPTIQUE

CA-2021-02-045

ATTENDU que la MRC a acquis des commutateurs Alcatel afin de mieux desservir les municipalités en ce qui a trait au réseau de radiocommunications et au réseau collectif de fibre optique;

ATTENDU qu'il est indispensable d'avoir des équipements en réserve afin d'être efficace et rapide lors de bris ou ajout d'équipements dans les municipalités, avec des licences liées aux commutateurs de distribution en inventaire pour le réseau de fibre optique de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que l'entreprise SSP Télécom est le mandataire de la compagnie Alcatel-Lucent, lequel est le seul soumissionnaire possible en raison des exigences du manufacturier;

ATTENDU l'offre de services de l'entreprise SSP Télécom, déposée dans le cadre de la présente séance, relative à l'achat d'un bloc de dix (10) licences, représentant un montant de 2 201.10 $, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte l'offre de services de SSP Télécom relative à l'achat d'un bloc de dix (10) licences pour la MRC de Papineau, représentant un montant de 2 201.10 $, excluant les taxes applicables, lequel s'ajoutera à l'inventaire actuel d'équipements liés au réseau collectif de fibre optique;

QUE :
La présente dépense soit et est autorisée et financée à même le budget 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62400 524;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.5 ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021 – MEMBRES DU CONSEIL DES MAIRES SORTANTS – RECONNAISSANCE

CA-2021-02-046

ATTENDU que la MRC de Papineau a initié depuis quelques années une Politique de reconnaissance à ses « ex-élus » qui se traduit par la remise d'un « cadeau souvenir »;

ATTENDU la résolution numéro CA-2005-11-196, adoptée par le Comité administratif à sa séance du 5 octobre 2005, confirmant à nouveau cette politique par l'achat d'un « cadeau souvenir » d'une valeur approximative

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

de 400 $ par « ex-maire »;

ATTENDU que lors de la prochaine période d'élection municipale prévue le 7 novembre prochain, certains membres du Conseil des maires ne brigueront pas de nouveau mandat;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif confirme la remise d'une montre à titre de « cadeau souvenir » à ses « ex-élu (e)s », représentant un montant approximatif 300 $ par membre, excluant les taxes applicables, lequel pourra varier selon le taux du marché;

QUE :
Le Comité administratif établit les critères d'admissibilité ci-dessous pour la remise dudit cadeau souvenir :

- Être un maire ou une mairesse d'une municipalité locale située sur le territoire de la MRC ;
- Un maire ou une mairesse doit avoir été impliqué au sein du Conseil pendant un durée minimale de quatre ans soit l'équivalent d'un mandat;
- Une personne ne peut pas recevoir plus d'un cadeau souvenir, peu importe le nombre de mandats accomplis (consécutifs ou intermittents);

QUE :
La résolution numéro CA-2005-11-196, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 5 octobre 2005, soit abrogée;

QUE :
Lesdites dépenses soient et sont financées à même le budget d'exploitation de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 11000 493
ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.6 INSPECTION DE L'ÉDIFICE HENRI-BOURASSA – AUTORISATION

CA-2021-02-047

ATTENDU que le dernier plan d'immobilisation de l'édifice Henri-Bourassa a été effectué en décembre 2016 par l'entreprise « Inspection immobilière SL » et les actions prioritaires à réaliser à cet égard ;

ATTENDU les discussions intervenues au Conseil des maires lors de la préparation des prévisions budgétaires 2021 indiquant qu'une nouvelle inspection de l'édifice s'avère nécessaire ;

ATTENDU la soumission de l'entreprise « Inspection immobilière SL » relative à une inspection complète de l'édifice Henri-Bourassa, au montant de 1 200 $, excluant les taxes;

ATTENDU la recommandation positive formulée par le coordonnateur à la sécurité publique et la direction générale à cet égard;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte la soumission de l'entreprise « Inspection immobilière SL » et autorise les travaux liés à l'inspection complète (intérieure et extérieure) de l'édifice Henri-Bourassa, au montant de 1 200 $, excluant les taxes;

QUE :
Cette dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-13000-522 ;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.7 INSTALLATION DE LICENCES TS POUR PG SOLUTIONS – AUTORISATION

CA-2021-02-048

ATTENDU que la MRC utilise actuellement des connexions « bureau à distance » afin de brancher le personnel administratif au serveur PG Solutions de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que l'utilisation de ce type de connexion nécessite qu'un ordinateur soit branché au réseau de la MRC et qu'une personne du service administratif soit branchée de chez elle sur ce poste en utilisant un autre ordinateur ;

ATTENDU la proposition de PG Solutions et d'Internet Papineau afin de transformer les trois (3) licences PG de bureau en licences TS (terminal Server licensing) de PG;

ATTENDU l'offre de services de PG Solutions pour l'installation du module serveur TS du serveur PG, représentant un montant de 777 $ par licence plus un montant de 300 $ pour la préparation du serveur PG, représentant un total de 1 077 $, excluant les taxes applicables;

ATTENDU l'offre de services d'Internet Papineau pour la préparation du serveur afin d'inclure les trois (3) licences TS pour douze (12) heures de travail à 65 $ / heure, représentant un montant total de 780 $, en relation avec la configuration du serveur TS et des postes;

ATTENDU que le travail de PG Solutions et d'Internet Papineau occasionnera une dépense de 1 857 $ et libérera des ordinateurs portables à la MRC ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte les offres de services de PG Solutions et d'Internet Papineau relatives à l'achat et à l'installation de trois (3) licences TS afin de permettre aux employés administratifs de se connecter sur le serveur PG à tout moment, et ceci pour un montant total de 1 857 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 65903 414 ;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES DE LA MRC – PROPOSITION DE MODIFICATION AU CONTRAT

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, dresse un résumé du régime d'assurances collectives de la MRC aux membres du Comité administratif. À la suite d'une présentation tenue le 5 mars 2020 effectuée auprès des employés, ces derniers ont démontré un intérêt pour ajouter les soins dentaires audit régime. Monsieur Jocelyn Robinson, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, présente les divers scénarios. Il informe les membres que le montant associé aux soins dentaires n'était pas prévu aux prévisions budgétaires. Suite aux discussions tenues, le sujet sera inscrit à la séance du Comité administratif prévue le 3 mars prochain pour considération.

5.2.2 POSTE DE COORDONNATEUR À L'ENVIRONNEMENT – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

CA-2021-02-049

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-11-314, adoptée par le Comité administratif lors de la séance tenue le 4 novembre 2020, autorisant, notamment, le lancement de l'appel de candidatures pour combler le poste de coordonnateur à l'environnement en raison d'un congé de maternité en fonction du profil établi, conformément à la convention collective de la MRC;

ATTENDU qu'à cet égard, la MRC a reçu 16 candidatures dans le cadre dudit appel de candidatures;

ATTENDU que les trois candidatures ont réalisé le processus de sélection le 29 janvier 2021, notamment en participant à une entrevue ainsi qu'à un examen écrit;

ATTENDU le rapport émis par les membres du Comité de sélection dans le cadre de la présente séance présentant, notamment leur recommandation à l'égard de la candidate à retenir;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par le Comité de sélection et, par le fait même, autorisent l'embauche de madame Laurie St-Onge, à titre de coordonnatrice à l'environnement de la MRC pour une période d'environ un an, en remplacement d'un congé de maternité;

QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer une entente avec la candidate choisie selon les termes et les conditions établis conformément à la convention collective de la MRC;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.2.3 POSTE D'AGENT À LA COMPTABILITÉ – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 3 mars prochain.

5.2.4 AFFICHAGE INTERNE POUR LE POSTE D'INSPECTEUR EN PRÉVENTION DES INCENDIES (TECHNICIEN)

CA-2021-02-050

ATTENDU qu'il y a lieu de combler le poste d'inspecteur en prévention incendie selon les modalités de la Convention collective en vigueur puisque ce dernier est vacant depuis le 4 décembre 2020;

ATTENDU la recommandation émise par la direction générale quant au lancement de l'appel de candidatures lié au poste d'inspecteur en prévention incendie (poste permanent temps plein);

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif autorisent le lancement de l'appel de candidatures pour combler le poste d'inspecteur en prévention incendie (régulier à temps plein), conformément à la recommandation de la direction générale et à la Convention collective de la MRC;

QUE :
La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC;

QU':
Un comité de sélection composé de monsieur Luc Desjardins, membre du Comité administratif et maire de la Municipalité de Ripon, et de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s;

QUE :
Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.2.5 PROCESSUS D'ÉVALUATION DE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE – ACCOMPAGNEMENT DE L'EMPLOYEUR – OFFRE DE SERVICES

CA-2021-02-051

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-230, adoptée par le Conseil des maires lors de la séance tenue le 19 décembre 2018, acceptant l'entente de principe proposée et présentée en vue de la conclusion d'une première convention collective de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2020-01-004, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2020, adoptant la Politique en gestion des ressources humaines de la MRC pour les responsables de services et les cadres préparée par madame Julie Desjardins, conformément à la résolution numéro CA-2019-06-205;

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

ATTENDU les articles 76.1 et suivants de la *Loi sur l'équité salariale* concernant le maintien de l'équité salariale;

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'équité salariale, l'employeur détient la responsabilité de l'évaluation du maintien de l'équité salariale, et ce, selon l'échéancier prescrit (5 ans);

ATTENDU que l'employeur peut procéder seul à la réalisation du processus en intégrant un processus de participation des salariés ou il peut former un Comité de maintien de l'équité salariale ou effectuer ledit processus conjointement avec l'association accréditée en vertu de l'article 76.2 de ladite Loi ;

ATTENDU que si un employeur prévoit former un Comité de maintien de l'équité salariale, il doit respecter les modalités prévues à la *Loi sur l'équité salariale*, notamment en ce qui a trait à la composition dudit comité et son mandat ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-11-334, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 11 novembre 2021, autorisant le recours à des services professionnels d'accompagnement dans le cadre de la réalisation du processus d'évaluation du maintien de l'équité salariale, et ce, jusqu'à un maximum de 4 000 $;

ATTENDU la recommandation émise par la direction générale concernant les services professionnels requis pour assurer l'accompagnement de l'employeur dans le cadre dudit processus, lesquels sont estimés à 15 000 $;

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi que deux firmes ont été invitées à présenter une offre de services dans le cadre du mandat d'accompagnement à confier soit Deveau, Bourgeois et associés ainsi que Leblanc et associés;

ATTENDU l'offre de services présentée le 3 février 2021 par la FQM, au montant de 7 500 $, excluant les taxes, laquelle représente l'offre la plus avantageuse pour la MRC puisqu'aucune autre offre n'a été reçue à ce jour;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif octroie le contrat de services professionnels visant un mandat d'accompagnement dans le cadre de la réalisation du processus d'évaluation du maintien de l'équité salariale à la Fédération québécoise des municipalités, conformément à l'offre de services soumis le 3 février 2021 ainsi que le règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle;

QUE :
Les dépenses associées à ces services professionnels soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-16000-900;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2.6 POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL (FRR3 ET FRR4) – POSTE PERMANENT – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

CA-2021-02-052

ATTENDU l'entente conclue en septembre 2019 entre le gouvernement du Québec et le monde municipal intitulée « Partenariat 2020-2024 - Pour des municipalités et des régions encore plus fortes » ;

ATTENDU que le budget 2021 de la MRC de Papineau a été adopté par voie des résolutions numéro 2020-11-202, 2020-11-203 et 2020-11-204 lors de la séance du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2020;

ATTENDU la résolution numéro 2019-01-005, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 janvier 2019, relative à l'adoption de la structure administrative proposée par la consultante, madame Julie Desjardins;

ATTENDU la résolution numéro 2020-01-007, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2020, adoptant les ajustements à la structure administrative proposés et expliqués, incluant les descriptions de tâches visées;

ATTENDU la résolution numéro 2020-10-188, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 octobre 2020, signifiant un avis d'intérêt au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour participer au volet 3 « Signature et innovation » du Fonds Région et Ruralité (FRR);

ATTENDU la résolution numéro 2020-11-211, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2020, signifiant un avis d'intention au MAMH afin de participer au volet 4 « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » du Fonds Région et Ruralité (FRR);

ATTENDU que selon l'indice de vitalisation économique de 2016, neuf municipalités du territoire de la MRC de Papineau affichent un IVE dans le cinquième quintile (Q5);

ATTENDU que pour élaborer et réaliser les plans d'action des volets 3 et 4 du Fonds Région et Ruralité, il devient impératif pour la MRC de Papineau de se doter d'un agent de développement additionnel;

ATTENDU la résolution numéro 2021-01-005, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 janvier 2021, approuvant la création d'un nouveau poste d'agent de développement rural et ce, conformément et conditionnellement à l'entente conclue avec le gouvernement du Québec concernant le Fonds Région et Ruralité (FRR), notamment en ce qui a trait à la durée dudit poste;

ATTENDU que ladite résolution numéro 2021-01-005 autorise également le Comité administratif à procéder à l'embauche d'un(e) agent(e) de développement, conformément au règlement numéro 065-2004 concernant la délégation de pouvoir audit comité;

ATTENDU qu'un affichage à l'interne dudit poste, en vue de combler le poste d'agent de développement rural (FFR3 et FRR4), a eu lieu du 28 janvier au 3 février 2021, conformément à la Convention collective de la MRC;

ATTENDU la direction générale a reçu une (1) candidature dans les délais impartis;

ATTENDU la recommandation émise le 3 février 2021 par le Comité de sélection quant à son analyse de la candidature reçue;

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par le Comité de sélection et, par le fait même, autorisent l'embauche de madame Martine Caron, à titre d'agente de développement, conformément à la description de tâches, à la Convention collective de la MRC, à l'entente conclue avec le gouvernement du Québec concernant le Fonds Région et Ruralité (FRR) et conditionnellement à cette dernière (durée et crédits budgétaires accordés);

QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer un contrat de travail avec la candidate choisie selon les termes et les conditions établis par la MRC de Papineau conformément à la Convention collective de la MRC;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 ACQUISITION D'ORDINATEURS PORTABLES POUR LE REMPLACEMENT ET L'AJOUT DE PERSONNEL

CA-2021-02-053

ATTENDU qu'en raison de l'ajout de salariés au sein de la structure administrative de la MRC, notamment en relation avec les décisions gouvernementales (AEQ, FRR), le Service informatique de la MRC juge opportun d'acquérir de nouveaux équipements;

ATTENDU que quelques d'ordinateurs actuellement en service commencent à démontrer certains signes de désuétude et ont atteint l'âge critique que privilégie la MRC dans le cadre de la gestion de ses équipements ;

ATTENDU les propositions reçues des trois (3) entreprises suivantes :

Fournisseurs	Portable 8 Go	Portable 16 Go	Dock	Sac de transport	Souris clavier	Écran	**Total**
Groupe DL	7 119.96 $	119.98 $	1 156.00 $	199.96 $	239.96 $	1 019.97 $	**9 855.83 $**
Microrama		8 900.00 $	1 500.00 $	140.00 $	140.00 $	1 020.00 $	**11 700.00 $**
Internet Papineau	3 540.00 $	4 100.00 $	900.00 $	180.00 $	184.00 $	810.00 $	**9 714.00 $**

ATTENDU que la Politique d'achats de la MRC de Papineau accorde une priorité à l'achat local en acceptant une différence de coût de 10% supérieur à la soumission la plus basse;

ATTENDU que le prix de l'entreprise Internet Papineau est le coût le plus bas au montant de 9 714 $, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de services d'Internet Papineau relative à l'achat de quatre (4) ordinateurs pour la MRC de Papineau, représentant un montant de 9 714 $, excluant les taxes applicables

QUE :
Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 65903 414 ;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents donnant effet à la présente décision et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.3.2 ACHAT DE DEUX (2) COMMUTATEURS DE DISTRIBUTION OMNISWITCH 6855 P10 EN RÉSERVE POUR LE RÉSEAU COLLECTIF DE FIBRE OPTIQUE

CA-2021-02-054

ATTENDU que la MRC a acquis des commutateurs Alcatel afin de mieux desservir les municipalités en relation avec le réseau de radiocommunications et le réseau collectif de fibre optique;

ATTENDU qu'il est indispensable d'avoir des équipements en réserve afin d'être efficace et rapide lors de bris ou ajout d'équipements dans les municipalités en relation avec le réseau de fibre optique de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que l'entreprise SSP Télécom est le mandataire de la compagnie Alcatel-Lucent, lequel est le seul soumissionnaire possible en raison des exigences du manufacturier;

ATTENDU l'offre de services de l'entreprise SSP Télécom, déposée dans le cadre de la présente séance, relative à l'achat de deux commutateurs de distribution Omniswitch 6855 P10, représentant un montant de 1 799.16 $, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte l'offre de services de SSP Télécom relative à l'achat de deux commutateurs de distribution Omniswitch 6855 P10, au montant de 1 799.16 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
La présente dépense soit et est financée à même le budget 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62400 524;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.4 <u>Évaluation foncière</u>

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 POLITIQUE D'ACHATS DE LA MRC – DÉPÔT D'UN PROJET RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES ÉMIS PAR LE CONSEIL DES MAIRES

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 3 mars prochain.

6.1.2 PROJET D'ANNEXION DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE – DÉPÔT DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ – RECOMMANDATION

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de l'étude de faisabilité effectuée en lien avec le projet d'annexion de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette. Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, présente les différents aspects socioculturels, économiques, géographiques et politiques à considérer. Une présentation de ladite étude sera effectuée auprès des membres du Conseil des maires le 17 février prochain.

6.1.3 PRIORITÉS 2021 DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC – DÉPÔT DU DOCUMENT AJUSTÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES ÉMIS

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, présente les échéanciers des priorités 2021 du Comité administratif. Elle informe les membres qu'un suivi de ces priorités sera effectué sur une base trimestrielle auprès des membres du Comité administratif.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE PROPRIÉTÉ PRIVÉE – PRÉSENTATION

Madame Marie-France Bertrand, agente de développement culturelle, présente aux membres du Comité administratif les principaux éléments d'un projet de règlement établissant les modalités du programme d'aide financière à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée. À cet égard, un avis de motion sera présenté lors de la séance du Conseil des maires prévue le 17 mars prochain. Madame Bertrand effectuera un suivi auprès de la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications.

6.2.2 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2021-2022 À 2023-2024 – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-200 à 2023-2024 soumis par le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées est déposé auprès des membres du Comité administratif à titre d'information.

6.3 Développement économique

6.3.1 PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE » PHASE 1 – ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, informe les membres du Comité administratif que la MRC les travaux réalisés dans le cadre du projet « Papineau Numérique » phase 1, notamment en relation avec l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à l'égard du règlement d'emprunt.

6.3.1.1 ENTENTE À CONCLURE AVEC INTERNET PAPINEAU – DÉPÔT D'UN PROJET DE PROTOCOLE

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance ultérieure du Comité administratif.

6.3.2 ASSEMBLÉE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS – DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE CONSTITUTION – RECOMMANDATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'OUTAOUAIS (CPO)

CA-2021-02-055

ATTENDU que les membres de la Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO) conviennent de la nécessité de créer une structure régionale dont la mission serait de concerter les élus et la société civile, de représenter les intérêts de la région et d'agir pour la prospérité de tout l'Outaouais;

ATTENDU que les membres de la CPO estiment qu'il est important de créer un espace plus large qui porterait la voix de la région, appuyée de représentants sectoriels de la société civile et qui renforcirait les liens entre les élus et les acteurs régionaux sur de grands dossiers communs;

ATTENDU l'importance de réunir les préfets (MRC-Gatineau) dans un souci de concertation et d'action, notamment sur les enjeux identifiés dans la planification stratégique et dans le plan d'action de la région de l'Outaouais;

ATTENDU que les membres de la Conférence des Préfets de l'Outaouais ont activement participé à l'élaboration du projet de développement de la CPO par la mise en place de l'Assemblée Régionale de l'Outaouais;

ATTENDU que l'Assemblée Régionale de l'Outaouais est l'outil privilégié de consultation et d'orientation des préfets;

ATTENDU que des assises annuelles permettraient de réunir un grand nombre d'acteurs régionaux pour approfondir la réflexion sur des enjeux régionaux et mettre en lumière des réalisations significatives du développement de l'Outaouais;

ATTENDU que la création de l'Assemblée Régionale de l'Outaouais pourrait appuyer grandement le travail des éventuels députés régionaux;

ATTENDU qu'il est convenu que le budget opérationnel de la CPO (Comité exécutif) et de l'Assemblée Régionale de l'Outaouais serait financé à même une contribution provenant du Fonds Région et Ruralité du ministère des Affaires municipales et l'Habitation (FRR) et par une contribution de chacune des MRC et de la Ville de Gatineau;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'adopter le projet de l'Assemblée Régionale de l'Outaouais, lequel est recommandé par la Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO);

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de réserver un montant de 34 000 $ annuellement pendant trois (3) ans à même le Fonds Région et Ruralité volet 2 (projets régionaux) en guise de contribution de la MRC, conditionnellement à la disponibilité des crédits budgétaires accordés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ET QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 17 février prochain pour considération.

Adoptée.

6.3.3 PROMOTION LOCALE PETITE NATION – ACHAT DE PUBLICITÉS – JOURNAL LES DEUX VALLÉES

CA-2021-02-056

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de 126 000 $ est prévue au budget 2021 de la MRC afin de favoriser le développement touristique sur le territoire conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-235, adoptée lors du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, relative à l'adoption de la Stratégie identitaire touristique et Stratégie promotionnelle de la MRC de Papineau;

ATTENDU que les membres du Comité touristique de la MRC de Papineau souhaitent que les citoyens du territoire s'approprient la signature touristique Petite Nation tel que le stipule le manifeste de la Stratégie identitaire touristique et Stratégie promotionnelle ;

ATTENDU que la participation de la MRC, dans le cadre d'outils de promotion locale et ciblés dans des régions stratégiques, fait partie du plan de communication découlant de la Stratégie identitaire touristique et Stratégie promotionnelle ;

ATTENDU que le Lien entrepreneur publiera un journal touristique cet été qui sera distribué à 75 000 exemplaires, dont 26 500 copies seront distribuées par Postes Canada dans des régions (Gatineau, Rive-Nord et Rive-Sud de Montréal) où les gens pourraient avoir le goût de découvrir en Petite Nation;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise une dépense de 2 664 $, excluant les taxes applicables, pour l'achat des deux pages centrales de ce journal touristique auprès de l'entreprise Lien entrepreneur, lequel sera diffusé durant la période estivale 2021 ;

QUE :
Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 62008 690 ;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.4 ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC – DÉPÔT DU PROTOCOLE D'ENTENTE

Monsieur Marc Carrière, directeur du Service de développement du territoire, présente les principaux éléments contenus au protocole d'entente d'Accès entreprise Québec aux membres du Comité administratif. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 17 février prochain pour considération.

6.3.5 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – PROGRAMMATION D'UN PONT ENTRE LE SITE PARENT DE LA MRC ET LE SITE ENFANT DE LA PETITE NATION – AUTORISATION

CA-2021-02-057

ATTENDU que la MRC a autorisé le lancement de l'appel d'offres sur invitation numéro AP-2020-08-003, en date du 9 août 2020, afin d'octroyer un contrat pour la refonte du site web de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2020-10-187, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 octobre 2020, autorisant l'octroi du contrat pour la refonte du site web de la MRC de Papineau à l'entreprise Par Design, représentant un montant de 28 800$, excluant les taxes, puisque celle-ci a obtenu le meilleur pointage;

ATTENDU que l'arborescence du site internet touristique La Petite Nation est désuète et a besoin d'une nouvelle configuration;

ATTENDU l'offre de services professionnels soumise par l'entreprise Par Design, au montant de 6 800 $, excluant les taxes applicables, relative à la programmation entre le site parent de la MRC et le site enfant La Petite Nation;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif acceptent l'offre de services professionnels soumise par l'entreprise Par Design liée à la programmation entre le site parent de la MRC et le site enfant La Petite Nation et autorisent la dépense s'y rattachant, soit un montant de 6 800 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62009-418;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.4 <u>Aménagement, ressources naturelles et environnement</u>

6.4.1 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – 2020-2021 – CORRECTION

CA-2021-02-058

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

ATTENDU le programme de subvention cité en titre, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), pour la période 2018-2021, auquel toutes les MRC de l'Outaouais et la Ville de Gatineau ont adhéré ;

ATTENDU que la somme des subventions confiés à la MRC de Papineau dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts 2020-2021 (PADF 2020-2021) est de 125 429,20 $;

ATTENDU qu'à l'occasion des deux appels de projets PADF 2020-2021 tenus durant l'année 2020, la MRC de Papineau a octroyé la somme totale de 126 694,60 $;

ATTENDU qu'à l'occasion de la reddition de comptes, un dépassement des sommes attribuées de 1 265,40 $ par rapport aux sommes reçues a été observé par le Service de l'aménagement du territoire ;

ATTENDU que certains projets ayant obtenu un montant du PADF 2020-2021 sont aussi admissibles à une subvention du Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales de la MRC de Papineau;

ATTENDU la recommandation du Service de l'aménagement du territoire visant à prélever un montant de 1 265.40 $ à même le Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales de la MRC de Papineau ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de prélever un montant de 1 265,40 $ à même le Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales de la MRC afin de soutenir l'ensemble des projets présentés et admissibles dans le cadre des appels de projets PADF 2020-2021 ;

ET QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 17 février 2021 pour considération.

Adoptée.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6.6 Transport

6.6.1 APPUI PROFESSIONNEL EXTERNE AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE PAPINEAU DANS LA RÉALISATION DE PROJETS EN INGÉNIERIE CIVILE POUR 2021 ET 2022 – OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

CA-2021-02-059

ATTENDU que le Service d'ingénierie a besoin d'un appui externe en ingénierie pour assurer sa résilience face aux imprévus, éviter des délais dans le traitement de certains projets et bonifier la qualité de son travail;

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer le contrat de services professionnels pour la réalisation de ce mandat d'appui professionnel externe au Service d'ingénierie de la MRC de Papineau dans le cadre de la réalisation de projets en génie civil le plus rapidement possible afin que les projets en

cours sur les chemins des municipalités puissent être réalisés dans les meilleurs délais;

ATTENDU la résolution numéro 2020-12-237, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 décembre 2020, mandatant la secrétaire-trésorière et directrice générale pour lancer un appel d'offres par invitation relatif à un mandat d'appui professionnel externe au Service d'ingénierie de la MRC de Papineau dans le cadre de la réalisation de projets en génie civil, en référence aux années 2021 et 2022, conformément au règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle de la MRC;

ATTENDU qu'en date du 28 janvier 2021 à 11h05, la MRC de Papineau a procédé à l'ouverture des soumissions conformément aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU le rapport déposé par le Comité de sélection à la suite de l'analyse des soumissions reçues et jugées conformes en relation avec les documents d'appel d'offres, laquelle a été effectuée le 1er février 2021;

ATTENDU que deux (2) firmes ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit :

Soumissionnaires	**Montant excluant les taxes**	**Pointage**
AMC – Groupe conseil	**79 200 $**	**17,17**
CIMA+	**103 500 $**	**12,46**

ATTENDU que le Conseil des maires a mandaté, le 27 janvier 2021, le Comité administratif afin d'octroyer le contrat d'appui professionnel externe au Service d'ingénierie de la MRC de Papineau dans le cadre de la réalisation de projets en génie civil, en référence aux années 2021 et 2022 (résolution numéro 2021-01-017);

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise l'octroi du contrat de services professionnels externe au Service d'ingénierie de la MRC de Papineau dans le cadre de la réalisation de projets en génie civil, en référence aux années 2021 et 2022 à la firme AMC – Groupe conseil pour un taux horaire de 88 $/h, représentant un montant de 79 200 $ pour 900 heures de travail, excluant les taxes;

QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

7. CORRESPONDANCE

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

8.1 ACCÈS LIMITÉ AUX CAMIONS DE TRANSPORTS SUR LE PONT DE LA RUE PRINCIPALE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN

Une rencontre est prévue le 5 février prochain avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) à 9h en relation avec la demande d'appui soumise par la Municipalité de Saint-André-Avellin. Un suivi sera effectué par la direction générale à la suite de ladite rencontre.

8.2 CAMPAGNE INTITULÉE « LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT, PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE » - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 17 février prochain.

9. <u>CALENDRIER DES RENCONTRES</u>

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE FÉVRIER À DÉCEMBRE 2021

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de février à décembre 2021.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 17 FÉVRIER 2021

Les membres du Comité administratif conviennent qu'une activité, par le biais d'une vidéoconférence, aura lieu le 17 février 2021 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

16h à 17h30 Présentation de l'étude de faisabilité – Transfert de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette vers la MRC de Papineau.

10. <u>SUJETS DIVERS</u>

10.1 DEMANDE D'APPUI – RENOUVELLEMENT DU ZONAGE TOURISTIQUE – MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE

Monsieur Gilles Tremblay, maire de la Municipalité de Chénéville, exprime sa préoccupation concernant la reconnaissance touristique de sa Municipalité par Tourisme Québec et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI). La perte de cette reconnaissance engendre un impact important pour les commerces situés sur son territoire. La Municipalité demande l'appui de la MRC dans le cadre de ce dossier. À cet effet, le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 17 février pour considération.

11. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES</u>

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2021-02-060

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée. Il est 17h.

Adoptée.

Benoit Lauzon Préfet	Roxanne Lauzon Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon, Préfet